

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du Vendredi 29 Juin 2018

La lettre de convocation suivante a été adressée à Mesdames et Messieurs les Conseillers le 23 juin 2018. Mmes et MM. les Conseillers sont convoqués à la séance ordinaire du Conseil Municipal qui aura lieu le vendredi 29 juin 2018 à 19h.

ORDRE DU JOUR :

- I. **APPROBATION DES PV DU 25 MAI 2018**
- II. **QUESTIONS FINANCIÈRES**
- III. **QUESTIONS SCOLAIRES**
- IV. **URBANISME & ASSAINISSEMENT - ENVIRONNEMENT**
- V. **PERSONNEL**
- VI. **TRAVAUX – VOIRIE – BATIMENTS COMMUNAUX**
- VII. **INTERCOMMUNALITE**
- VIII. **ASSOCIATIONS**
- IX. **QUESTIONS - INFORMATIONS DIVERSES**
- X. **PROCHAINE RÉUNION**

Présents : Sylvain BARREAUD, Bernard MOREAU, Monique VRILLAUD, Cathie GUIBERTEAU, Mathieu BOURRIER, Alain TENENBAUM, Chantal WALLON-PELLO, Fabrice CAZAVANT, Thierry GAYANT, Laurence PACAUD, Emmanuelle PELTIER

Absents excusés : Yves CORNILLE, Francis BORDET (pouvoir à B MOREAU), Marie NEVEUR, Jeannick GUILLOT

Secrétaire de séance : Monique VRILLAUD

Première étape du dispositif « *participation citoyenne* » : la présentation par le Major Lecomte de la gendarmerie de Saint Porchaire.

Ce dispositif consiste à mettre en place un protocole d'engagement entre la gendarmerie et des bénévoles volontaires pour veiller à la défense des incivilités de toutes natures qui pourraient intervenir sur la commune. Ce protocole serait signé pour 2 ans entre la Sous-Préfecture, la Mairie et la Gendarmerie et paraphé par le Procureur de la République. La deuxième étape se fera avec le débat lors du prochain conseil et un vote par les conseillers qui déterminera de la suite donnée au dispositif. Un vote positif entraînera l'organisation d'une réunion publique au cours de laquelle ce dispositif sera présenté au public. Le volontariat étant la base de ce dispositif, l'engagement de la population est indispensable. Les volontaires, s'il y en a, seront désignés « référents » et auront des relations privilégiées avec les « référents » de la gendarmerie. Il s'agit principalement de veiller sur la commune et de faire remonter des incivilités ou autres délinquances constatées.

I. APPROBATION DU PV DU 25 MAI 2018

Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité.

II. **QUESTIONS FINANCIÈRES**

1) **Régie de recettes de stationnement des camping-cars : acte constitutif et tarifs**

Vu la décision du maire n° 20180525_10,

Les modalités tarifaires proposées sont les suivantes :

Article 1 : 5 euros la nuitée de stationnement sur le parking du Pré Valade

Article 2 : ce tarif est exigible pour la période du 1^{er} juin au 30 septembre

Article 3 : ce tarif est applicable à compter du 1^{er} juin 2018

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces nouvelles modalités tarifaires.

2) **Convention avec le Conservatoire de Musique de Saintes**

La subvention que la Commune allouait au Conservatoire de Saintes au bénéfice des familles port d'envalloises dont les enfants suivent les enseignements musicaux (80 € par enfant) ne peut être versée du fait qu'il n'existe aucune convention passée avec la ville de Saintes. Etant donné qu'il n'est pas possible de verser directement cette subvention à chaque famille, la subvention n'est plus attribuée, ce que les membres du Conseil ont regretté.

3) **RGPD et site internet**

RGPD (*Règlement Général de Protection des Données*) et site internet : l'entrée en vigueur de ce règlement oblige la mise en conformité du site internet. Cela suppose d'effectuer des modifications techniques importantes (certificat SSL, avertissement cookies, modification des formulaires de contact) et des modifications rédactionnelles (mentions légales et politique de confidentialité). La participation financière de l'ordre de 250 € (HT), soit 300 € TTC demandée par notre prestataire Pollen Office, est accordée.

4) **Cimetière : rétrocession VIII G 6**

Vu l'art L 2223-1 du CGCT,

Considérant la demande de M et Mme BRUCHER Philippe de rétrocéder leur concession perpétuelle VIII G 6 à la commune,

Le maire propose d'accepter la rétrocession contre le remboursement de la seule part communale, la part revenant au CCAS lui restant acquise.

Un mandat d'un montant de quatre-vingt-dix-huit euros sera émis au profit de M et Mme BRUCHER à l'article 6718.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la rétrocession de la concession VIII G 6.

5) **Décision modificative n° 3 : achat abribus**

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (chap) - Opération	Montant	Article (chap) - Opération	Montant
2138 (21)-87: autres constructions	1 800.00	021 (021) Virement de la sect de fonctionnement	1 800.00

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
023 (023) Virement à la section d'investissement	1 800.00		
678 (67) Autres charges exceptionnelles	1 800.00		
Total Dépenses	1 800.00	Total Recettes	1 800.00

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette décision modificative.

6) Modalité de calcul des contributions au budget du SDIS

Un débat a lieu le mardi 10 juillet à Rochefort. Les nouvelles modalités de calcul qui résulteront de ce débat seront soumises au vote du Conseil d'Administration en octobre pour une application dès 2019.

III. QUESTIONS SCOLAIRES

1) SIVOS : comptes rendus des réunions :

a. Commission cantine-école du samedi 23 juin

Cette année scolaire se termine sur une bonne note donnée par une majorité de parents d'élèves. C'est le résultat du retour du questionnaire qui leur a été remis : qualité du service et de l'accueil à la cantine avec un personnel enthousiaste et bienveillant envers les enfants, projets d'école exceptionnels et motivants, belle école et bonne coordination avec le collège. A la rentrée prochaine, avec la diminution du nombre d'élèves à la cantine, conséquence de la suppression d'une classe, l'organisation du service des repas va être modifiée avec un seul service et la prise des repas échelonnés (11h 50, 12h15 et 12h30 pour les plus grands à qui on demandera une participation aux tâches collectives).

La participation du groupe des seniors dans le cadre de la présence intergénérationnelle à l'école pourrait être également d'actualité.

L'absence de la cantinière de Crazannes a été regrettée en raison de la qualité de ses menus.

b. Conseil d'école du 25 juin

La semaine de quatre jours et demi est confirmée à la rentrée. La navette du mercredi ainsi que l'aide financière prévue (0, 50 cts € par heure et par enfant) sont assurées.

Bon bilan des sorties scolaires qui ont été éclectiques et intéressantes (compétitions sportives, pêche, création d'un texte et de la mélodie d'une chanson, stage kayak-voile, sécurité routière, information sur le compostage et la région, vélo...). La fête de l'école au Château de Crazannes a été une belle réussite. L'association des parents d'élèves a financé cette fête jusqu'à concurrence de 2000 €. Le matériel informatique de la classe de CE2 va être renouvelé.

Il y aura 122 élèves à la rentrée (144 à la rentrée dernière). La répartition des classes se fera ainsi :

- à Crazannes : 23 élèves en CE2-CM1 avec Mr Peyruchaud, 26 élèves en CM2 avec Mme Hadj
- à Port d'Envaux : 24 élèves en CE1-CE2 avec Mme Charrier, 25 élèves en GS-CP avec Mr Bastel, 24 élèves en TPS-PS-MS avec Mme Varoqui.

Une classe de mer à l'île d'Aix ou Fouras est envisagée en projet d'école pour l'année scolaire, encadrée par le personnel et sans la présence de parents. Le budget pourrait s'élever à 13 000 €, hors transport.

c. TAP du mardi 19 juin

La fête des TAP, préparée lors de la réunion du 19 juin, a été une belle conclusion de l'effort porté par les animatrices pour varier les activités et a permis de mettre à l'honneur tout le travail effectué avec les enfants lors des séances. Peu de modifications seront faites à la rentrée. Il faudra cependant s'adapter aux changements qui découleront de la suppression d'une classe.

2) Rencontre Inter école Basket du 25 juin

Initiative concluante avec la présence de 150 élèves des cours CE2 jusqu'au CM2 des écoles de Crazannes, Taillebourg et Archingeay. 24 parents, 8 instituteurs et 8 animateurs du Club de Basket et de la Fédération encadraient les groupes.

Une belle participation et un bel état d'esprit sont à mettre au crédit de cette journée. La structure gonflable terrain de basket de la Fédération était installée devant la salle polyvalente. Trois coupes et des médailles ont été remises par le représentant du Comité départemental et les Maires des communes concernées.

3) Point sur le Plan du Mercredi

Le mercredi va faire l'objet d'un traitement particulier de l'Etat qui a décidé de participer financièrement à l'accueil des enfants le mercredi avec 1 € par enfant et par heure. Cela remettra certainement en cause la semaine de 4 jours et demi. L'année scolaire 2018-2019 restera à 4 jours et demi en raison des investissements qui ont été faits jusqu'à présent. Le Conseil a proposé d'ouvrir ce débat à la rentrée pour mettre au point un nouveau dispositif qui prendra en compte les animations du mercredi et les avis des parents et des enseignants.

4) Programme des travaux à faire pendant les vacances

Il y aura des rafraîchissements de peinture à faire pour une salle de classe, et diverses réparations dont la liste a été établie par les enseignants.

IV. URBANISME – ASSAINISSEMENT – ENVIRONNEMENT

1) La Charente :

a. convention avec les Canotiers (accueil des plaisanciers et entretien du pré Valade)

La convention signée en 2014 prévoyait une période d'application triennale avec possibilité de renouvellement par tacite reconduction.

Considérant la volonté de la SARL Les Canotiers de poursuivre son exploitation sur ce site aux mêmes conditions et le fait que ces conditions d'application n'ont pas été modifiées, le Conseil municipal accepte le renouvellement de la convention moyennant un montant de loyer de 3 000€ annuel (trois mille).

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

Par ailleurs, s'agissant des prestations d'accueil des plaisanciers et d'entretien du pré Valade et des abords de la baignade, faute de pouvoir réaliser ces prestations en régie et constatant l'impossibilité de solliciter une autre entreprise capable de répondre à cette demande, le Conseil municipal accepte les conditions proposées par la SARL Les Canotiers à savoir le montant appliqué en 2017 majoré de 1%.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

b. La baignade : comment se protéger de la leptospirose ?

L'ensemble des activités de la baignade et de loisirs aquatiques en eau douce présente un risque d'exposition aux bactéries responsables de la leptospirose [maladie à prédominance estivale due à des bactéries présentes dans les urines des animaux, essentiellement les rongeurs. Elles peuvent contaminer l'environnement naturel (rivières, étangs, piscines naturelles...) et survivre plusieurs mois en eau douce et milieu humide]. L'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine souhaite informer la population sur cette maladie et rappeler les gestes de prévention. Un panneau a été mis sur le tableau d'informations de la cabane de secours. Pour le moment, aucune mesure de restriction de la baignade n'est envisagée et un suivi régulier va être opéré durant toute la saison estivale. Le contrôle sanitaire des eaux de baignade, effectué le 13 juin à 10h 46, premier de la saison estivale, fait état d'une eau de qualité moyenne pour la baignade. Ce contrôle a été affiché sur le tableau prévu à cet effet en bord de Charente ainsi que sur le site internet, page Tourisme.

2) Point sur l'avancée des travaux relatifs à l'assainissement individuel

Le Syndicat des Eaux a donné son accord pour le report de la date de fin de réalisation des travaux à effectuer pour la mise aux normes des assainissements individuels. Les travaux devaient impérativement être terminés en septembre. Augmenté de 6 mois, ce délai permettra la réalisation de tous les travaux prévus chez les particuliers et l'octroi de la prime par l'Agence de l'Eau qui y était conditionné. L'Agence de l'Eau ne renouvellera pas cette opération qui consistait à subventionner ce genre de travaux.

Les travaux relatifs à la mise aux normes de l'assainissement de la salle polyvalente, exécutés par les employés du service technique, ont été contrôlés et sont complètement terminés.

3) Projet du lotissement des Moulins à Saint Saturnin

Le permis d'aménagement a été présenté. Quelques modifications devaient être faites rapidement sous peine de refus de renouvellement.

V. PERSONNEL

VI. TRAVAUX – VOIRIES – BÂTIMENTS COMMUNAUX

1) Point sur les travaux

Mise aux normes du système d'assainissement de la salle polyvalente, entretien et réparations diverses dans les écoles, mise en place des panneaux de stationnement estival pour les parkings et au pré Valade, installation des bacs à fleurs Quai de Carénage, transport et manutention de matériel pour les animations (école, basket, fous cavés), broyage des végétaux sur les chemins ruraux pour la randonnée ainsi que sur le bord des routes, arrosage des massifs et bacs à fleurs, tonte des espaces verts et débroussaillage, nettoyage et entretien de la zone de baignade, entretien des salles, des toilettes publiques et ramassage des poubelles publiques. Le point à temps a également été effectué sur les voies communales et communautaires.

2) Passage privé entre la rue du Port et la place des Halles

En réponse à un courrier adressé par Monsieur le Maire relatif à la fermeture d'un passage privé rue du Port, le propriétaire s'engage à laisser le passage libre pour l'accès à l'ancien atelier pour les employés de la Commune ainsi que le passage pour les Canotiers. Cette fermeture par chaîne est le résultat d'une mésentente entre voisinage avec occupation illégale du chemin.

3) Pose de deux lampadaires à la Haute Pommeraie

Accord du conseil pour la pose de deux lanternes sur poteau avec remboursement du reste à charge de 524.01 € HT en cinq annuités maximum, sans intérêts, ni frais.

4) Assainissement pluvial à la Pommeraie des Gaillards

Suite aux abats d'eau importants de ces dernières semaines, deux propriétés de la Pommeraie des Gaillards ont subi des dégâts dus à des ruissellements et des coulées de boue provenant d'une pente et de mauvaises pratiques de labour par un agriculteur. Des sacs de protection ont été posés en urgence. Sur les conseils d'un responsable de la Direction des Infrastructures Départementale, un schéma d'aménagement a été étudié avec la pose d'un regard et d'une grille plus grands qui devraient faciliter l'écoulement. L'agriculteur en question sera également contacté pour l'inciter à pratiquer un autre sens de labour.

5) Expertise suite à la destruction de l'abribus de Saint Saturnin le 29 avril

Une expertise a eu lieu le mardi 26 juin faisant suite à la destruction de l'abribus de Saint Saturnin le 29 avril.

6) Intégration des biens présumés vacants et sans maîtres dans le domaine communal

Vu l'arrêté préfectoral n°232-DCC-B2 du 05 février 2018 établissant la liste des biens présumés vacants sans maître,

Vu l'arrêté préfectoral n°1041DDC-B2 du 1^{er} juin 2018,

Considérant les courriers des exploitants des parcelles, reconnaissant qu'ils ne sont pas propriétaires, Le maire propose de poursuivre la procédure d'incorporation dans le domaine communal des biens ci-dessous, conformément à l'art L 27bis du Code du Domaine de l'Etat et à l'article 713 du Code Civil.

SECTION	NUMERO	SECTION	NUMERO
YD	253	ZL	36
YH	46 ; 62 ; 65	ZN	221
YI	49	ZP	206
YL	33	ZR	347
YM	38	ZT	4 ; 172
YN	3		

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette procédure.

7) Surveillance de l'arbre au centre du pré Valade

L'état du frêne, placé au milieu du pré Valade, inquiète les membres du Conseil. Un diagnostic sera effectué ainsi que la recherche de moyens à mettre en œuvre pour sa conservation.

VII. INTERCOMMUNALITE

1) CDC : comptes rendus des réunions du 28 juin

a. Réunion tourisme

La définition de la compétence Tourisme a été le principal sujet de discussion de cette réunion. Quels équipements doit-on y intégrer : pontons, sanitaires, espace pour camping-cars, et autres éléments de tourisme dont la taxe de séjour ? De cette réponse découlent les recettes que les Communes percevront et les dépenses prises en charge par la CDC. Un juriste a été chargé de fournir une définition précise de l'exercice de cette compétence.

b. Réunion voirie

La réglementation du code des marchés publics oblige la CDC à établir un état semestriel du temps passés par les agents mis à la disposition de la Commune (et inversement) pour l'entretien des voies. Une convention devra être signée entre la CDC et la Commune pour l'ensemble des voiries communautaires et communales.

2) Pays de Saintonge romane : compte rendu de la réunion du bureau du jeudi 31 mai

A l'ordre du jour : présentation de la décision modificative n°1 du budget et programmation culturelle et patrimoniale de la saison 2018 et soutien du programme Leader (2014-2020).

3) Village de pierres & d'eau : compte rendu de la réunion du 31 mai à Saint Savinien - visuel photo appareil distributeur de pièces de collection

Au cours de la réunion du 31 mai à Saint Savinien, une mise au point a été faite sur les appareils distributeurs de pièces de collection. Le distributeur de notre commune est prêt, le visuel photographique a été validé. Il comprendra une vue de la baignade et une vue de l'église. Il devrait être installé en début de l'été. La candidature de la commune de Loix en Ré a été acceptée. Les candidatures de Dompierre sur Charente et Courcoury sont proposées. Le rapprochement avec les villages de pierres & vignes est abandonné. En revanche, il pourrait y avoir un rapprochement avec des villages de l'ouest du département de la Charente suivant les mêmes critères d'acceptation (eau naturelle, pierre et patrimoine bâti remarquable). Il faut pour ce faire que le département de la Charente s'engage à participer aux mêmes conditions financières que celui de la Charente Maritime. Pour la délivrance du label, la possibilité pour une commune demandeuse d'intégrer l'association et d'obtenir la qualité d'homologable, a été acceptée, ce qui permet à ladite commune de siéger en qualité d'observateur pour une durée de 2 ans, renouvelable une fois.

4) Syndicat des Eaux : compte rendu de la réunion du 22 juin

Le comité syndical s'est réuni le 22 juin. Le syndicat des eaux compte 321 849 abonnés soit une hausse de 1.4 % par an. Il gère et entretient un réseau de 12 000 km. La qualité de l'eau est très bonne : une qualité bactériologique de 99.9 % et physicochimique de 98.1 %. Le seul bémol, c'est la hausse croissante des pesticides depuis 2003 et cela explose en 2018 avec la découverte de molécules nouvelles pour lesquelles il faudra trouver des traitements. En 2017, 86 km de réseau ont été renouvelés pour un coût de 18 millions d'euros. La consommation moyenne est de 97,1 m³ par foyer abonné soit une baisse régulière de consommation. Le volume des pertes est

de 7 633 000 m³ pour 2017 soit 1.70 m³ par jour et par km, 20 000 m³ pour le syndicat. Le prix de l'eau n'a pas augmenté depuis 2010, mais il faut s'attendre à une augmentation dans les années à venir car les taxes et redevances prélevées par l'Agence de l'Eau sont de plus en plus élevées et il faudra également financer la recherche pour trouver des traitements pour lutter contre les pesticides. Prix de l'eau pour 2017 :

2.12 € le m³ d'eau potable - 2.93 € le m³ d'eau assainie : 5.05 € le m³ pour les abonnés raccordés à l'assainissement collectif

5) ADMR : compte rendu de l'Assemblée générale du 21 juin à Plassay

Le réseau départemental comprend une Fédération départementale certifiée ISO 9001, 25 associations locales certifiées NF, un centre de soins infirmiers à La Tremblade, un EHPAD à Bernay Saint Martin et 5 portages de repas (Loulay, Ile de Ré, Matha, Royan, Surgères), 5580 clients, 245 bénévoles et 979 salariés.

Les effectifs de l'Association de Plassay St Porchaire comptent 12 agents à domicile et 7 auxiliaires de vie sociale. Il y avait 136 bénéficiaires en 2017. Les principales heures d'intervention (11 119 en 2017) sont dues à l'APA (aide personnalisée à domicile pour les personnes âgées de plus de 60 ans). Il y a eu 766 heures d'intervention pour le service aux familles et 1137 heures pour le service MDPH (handicap).

6) ARS (Agence régionale de Santé) : compte rendu de la réunion du 28 juin sur le captage des eaux

Le compte rendu de la réunion du 28 juin sur le captage des eaux sera fait lors de la prochaine réunion.

VIII. MANIFESTATIONS ET ASSOCIATIONS

1) Manifestations passées

Association	Manifestation	Date	Commentaires
CDC	Journée de l'Enfance	9 juin	Fête de l'enfance organisée à St Radegonde avec le concours de tous les acteurs petite enfance de la CDC de 10h à 18h. Très réussie avec la présence de nombreuses familles. Déroulement de la journée un peu modifiée (alerte orange oblige).
Secteur Jeunesse	Après-midi Sécurité routière	16 juin	Organisé par le secteur jeunesse de la CDC de St Porchaire. Ateliers autour de la "MOB". Simulateur 4 roues. 11 jeunes ont participé à cet après-midi fort sympathique.
APE	Assemblée Générale	20 juin	Le bilan des activités a été fait. Le bilan financier est positif. Après quelques doutes sur la pérennité de l'association, un nouveau bureau a été constitué. La présidente et le vice-président restent à leur poste. Chaise musicale pour la secrétaire qui devient trésorière. Deux nouveaux membres : Hélène Pasquet, trésorière adjointe, Mickael Chiappero, secrétaire.

Basket	Rando (11ème Gueultonade)	24 juin	9 à 20 km pour les marcheurs. 20 à 50 km pour les VTT. Pour cette 11ème "Gueultonade" on compte 866 participants : 340 marcheurs, 526 vététistes.
Rugby	Assemblée Générale	28 juin	Rentrée 2017 un peu compliquée qui voit l'école de rugby mise en sommeil par manque de jeunes. Le rugby à 5 peine à repartir, il faudra attendre janvier pour voir 12 joueurs sur la pelouse. Histoire oubliée, ils sont maintenant là pour repartir de plus belle, avec des projets plein la tête. (éclairage du terrain, réfection des vestiaires, projet d'organisation de tournois).

2) Manifestations à venir

Association	Manifestation	Date	Commentaires
Echappée belle	Assemblée Générale	4 juillet	20h
Basket	Assemblée Générale	7 juillet	18h
Saintonge romane	Visites du soir	10 juillet	
Associations -Mairie	Repas Moules-Frites	13 juillet	
Lapidiales	Journée Asie du Sud Est	14 juillet	Ateliers, film, 18h rencontre avec les sculpteurs, 20 h repas
Panloy	Soirées hantées	18, 25 et 31 juillet	
Fous Cavés	Festival	20 et 21 juillet	
Vive le vélo	Tournage d'une émission télé	28 juillet	
Panloy	Opéra	31 juillet et 2 août	Panloy fête les 10 ans de "La Traviata"
Chasse	Repas de chasse	4 août	12h
Lapidiales	Journée de l'abolition des privilèges	4 août	thème: le cinquantenaire de mai 68
	Tour Poitou Charente Féminin	4 août	Départ de Saintes 9h30, passage à st James en direction de Taillebourg. Arrivée à Loulay à 11h21.
Lapidiales	Vide grenier d'artistes	5 août	
Panloy	Soirées hantées	8,14, et 25 août	
Lapidiales	Journée Asie du Sud Est	18 août	Animations, film, repas Asiatique 20h
Lapidiales	Journée Asie du Sud Est	25 août	Ateliers, film, à 18h rencontre avec les sculpteurs, à 20h repas

Chasse	Vente de cartes de chasse	31 août	Salle des Fêtes 17h -19h
--------	---------------------------	---------	--------------------------

3) Préparation du festival des Fous Cavés des 20 et 21 juillet

La mise en place des déviations et des panneaux est à préciser.

Des maraudages de surveillance seront faits par les conseillers qui devront être au nombre de 6 minimum.

IX. QUESTIONS – INFORMATIONS DIVERSES

1) Contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine (prélèvement effectué le 14 juin à la Mairie de Port d'Envaux)

Le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine effectué le 14 juin à la Mairie de Port d'Envaux fait état de la conformité de l'eau aux valeurs limites des paramètres mesurés

2) Révision des listes électorales pour la période 2018-2019 : nomination d'un délégué suppléant.

Afin de garantir le bon fonctionnement de la commission administrative de suivi des listes électorales qui se compose de trois membres (le maire ou son représentant, un délégué de l'administration désigné par le Sous-Préfet et un délégué choisi par le Président du Tribunal de Grande Instance), un délégué suppléant doit être désigné afin de pallier une éventuelle défection. Madame Francine Rodriguez a donné son accord pour cette fonction.

X. PROCHAINE RÉUNION

Vendredi 31 août 2018 à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.